



INFOS GÉNÉRALES



Mons-en-Baroeul, le 12 novembre 2025

APPLICATIONS MOBILES DE STATIONNEMENT : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » ET L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE ALERTENT SUR LES OPTIONS PAYANTES ABUSIVES.

COMMUNIQUÉ

Depuis plus d'une dizaine d'années, le paiement du stationnement par le téléphone portable s'est démocratisé. De nombreuses applications telles que PayByPhone, FlowBird ou EasyPark ont vu le jour, améliorant le quotidien des automobilistes.

Néanmoins, l'association « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France dénoncent aujourd'hui une pratique trompeuse et inadmissible : l'ajout systématique de frais supplémentaires par des options activées par défaut.

Des applications pratiques, aux frais de service jusqu'à 15 %

PayByPhone, EasyPark... Ces plateformes simplifient la vie des usagers en permettant le paiement et l'ajustement de la durée de stationnement à distance. Toutefois, cette facilité a un coût qui n'est pas toujours transparent.

En effet, les automobilistes se voient imposer des frais supplémentaires allant jusqu'à 15 % du prix total de stationnement. Les options de rappel et de confirmation par SMS sont facturées par exemple 0,15 € par EasyPark ou 0,25 € par PayByPhone. L'automobiliste se retrouve ainsi à payer des frais cumulés pour un service qu'il n'a jamais explicitement demandé.

Une pratique qui s'apparente à de la vente forcée

L'association « 40 millions d'automobilistes » dénonce fermement cette méthode qui s'apparente à une vente forcée. Pierre Chasseray, délégué général de l'association, invite les utilisateurs à la plus grande vigilance et les applications à plus de transparence : « Il est inadmissible que des services censés améliorer le quotidien des usagers se transforment en pièges à frais cachés. L'activation par défaut d'une option payante est une pratique commerciale abusive. L'automobiliste doit être maître de son choix : toutes les options payantes doivent être désactivées par défaut et explicitement sélectionnées par l'utilisateur, et non l'inverse ! ».

« 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France appellent les opérateurs d'applications à faire preuve d'une transparence totale sur leurs tarifs et à solliciter explicitement le consentement du consommateur pour toute activation d'une option engendrant des frais supplémentaires, ainsi que l'impose la loi française.

www.autoclubnord.com

Automobile-Club du Nord de la France

21, Avenue Léon Blum – BP 40016 – 59370 MONS-EN-BAROEUL

Tél : 03.20.28.40.40 - Fax : 03.20.28.48.10 - E-mail : www.autoclubnord@wanadoo.fr